

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ du PRÉSIDENT

N° 2025-49

OBJET : Concours sur titres avec épreuve de psychologue territorial.
Mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n° 2023-81 du 7 mars 2023.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre III de son livre II, et ses articles L. 325-38 à L. 325-43,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 92-853 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des psychologues territoriaux,

Vu le décret n° 93-399 du 18 mars 1993 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des psychologues territoriaux, des sage-femmes territoriales et des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2023-81 du 7 mars 2023 portant liste d'aptitude pour l'accès au grade de psychologue territorial de classe normale,

Vu les nominations intervenues depuis la dernière décision,

Vu les demandes de réinscription parvenues au Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude d'accès au grade de psychologue territorial de classe normale mentionne les lauréats du concours remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte vingt-huit (28) noms.

La liste nominative, dressée par ordre alphabétique, est jointe en annexe.

Article 2 : Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude est radiée de celle-ci dès sa nomination en qualité de stagiaire, conformément à l'article 24 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site internet du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Pantin, le 3 mars 2025

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'emploi territorial



Solenne LEPINGLE

ANNEXE A L'ARRETE N° 2025-49 DU 3 MARS 2025
portant mise à jour de la liste d'aptitude de psychologue territorial de classe normale

BENARD Christelle
CHAILLOU Sophie
CHARABOT Gaelle
CORMIER Caroline
FALIES Julien
FEDERICI GUEVEL Anne-Lise
FUSEY Virginie
GOGIBU Charles
HACHIMI Lamiaa
LAVAL Meggy
LAVANILLE Hédi
LEROY Hélène
LEVAVASSEUR Charlotte
LIFSHITZ PEREZ Daphné
MERCY Cécile
MERIDA Pryscille
MICHAUT Lucille
MIEZI Esperance
NDJAPOU Francois
PEREZ Louise
RAMJANALLY Shabana
RAMPHUL Cindy
ROBIDOU Isabelle
ROUSSEAU Jean-Baptiste
SÉCHER Charlotte
SUBRAMANI Valérie
TRAN My-Linh
VALETTE Anne

La présente liste est arrêtée à vingt-huit (28) lauréats.

Fait à Pantin, le 3 mars 2025

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'emploi territorial



Solenne LÉPINGLE